

SEMINAIRE SUR "LA FRANCE ET LA CEDH" LE 04 AVRIL 2014



Institut des Droits de l'Homme du Barreau de Paris (IDHBP)

Séminaire

La France et la Cour européenne des droits de l'homme

Organisé par l'Institut des droits de l'homme du Barreau de Paris

Le Centre de Recherche et d'Etudes sur les Droits de l'Homme et le droit humanitaire
CREDHO

l'Institut international des droits de l'homme René Cassin

et le soutien de l'Institut des droits de l'homme des avocats européens IDHAE

□

Ce séminaire aura lieu le 4 avril 2014

à la Maison du Barreau de Paris, Auditorium Louis-Edmond Pettiti, de 9 heures à 18 h.

Avec la participation en invité d'honneur du Vice Président de la Cour Monsieur Josep CASADEVALL

Il aura pour thème l'analyse des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme concernant la France en 2011, 2012 et 2013, et notamment les arrêt sur la liberté d'expression, la liberté de religion,

la procédure pénale, les affaires économiques.

□

Formation continue : 7 heures

Sur inscription préalable et gratuite : Christophe Pettiti

Secrétaire Général de l'Institut de droits de l'homme du Barreau de Paris

contact@pettiti.com Fax 01.45.05.21.54

Inscription gratuite dans la limite des places disponibles

- PROGRAMME -

MATIN

Ouvertures

IFDHBP (Me. Christophe PETTITI, Secrétaire Général)
IIDH Strasbourg (Sébastien TOUZÉ, Secrétaire Général)
CREDHO (Paul TAVERNIER, Directeur)

Propos introductifs

M. le Juge Josep CASADEVALL, Vice-Président de la Cour européenne des droits de l'Homme : **Les défis de la Cour européenne des droits de l'homme** (la situation actuelle de la Cour, ses reformes et son futur)

Paul TAVERNIER : **La contribution de la France au développement de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'Homme**

La jurisprudence en 2011, 2012 et 2013 :

Nathalie ANCEL, Sous-directrice des droits de l'Homme, Ministère des Affaires Etrangères : **A propos de la liberté d'expression et la vérité historique** : le cas du génocide arménien et les enseignements pour la France de l'affaire *Perinçek c. Suisse*, arrêt du 17 décembre 2013, n° 27510/08

Me Jean Yves DUPEUX : **Les arrêts relatifs à l'article 10 de la Convention sur la liberté d'expression**

Me Christophe PETTITI : **La vie économique, le monde des affaires et la jurisprudence de la Cour** : CEDH, 5ème sect., 11 juillet 2013, *Sofiran et Bda c. France*, n°63684/09; CEDH, 5ème sect., 13 décembre 2012, *Flamenbaum et autres c. France*, n°3675/04 et 23264/04 ; CEDH, 5ème sect., 7 juin 2012, *Segame SA c. France*, n°4837/06 ; CEDH, 5ème sect., 5 mai 2011, *Société Métallurgie Liotard Frères c. France*, n°29598/08 ; CEDH, 5ème sect., 6 octobre 2011, *Soros c. France*, n°50425/06 ; CEDH, 5ème sect., 30 juin 2011, *Messier c. France*, n°25041/07 ; CEDH, 5ème sect., 12 avril 2012, *Lagardère c. France*, n°18851/07.

Olivier BACHELET : La garde à vue en question (CEDH, 5ème sect., 27 octobre 2011, *Stojkovic c. France et Belgique*, n° 25303/08 et CEDH, 5ème sect., 27 juin 2013, *Vassis et autres c. France*, n° 62736/09)

APRÈS-MIDI

Jean-Christophe GRACIA, Ministère de la Justice : **L'avocat et la lutte contre le blanchiment de l'argent sale** : l'affaire *Michaud* (arrêt du 6 décembre 2012)

Me. Thierry MASSIS : **La liberté de religion en France** : arrêts du 31 janvier 2013 *Association des chevaliers du Lotus d'Or c. France, Eglise évangélique missionnaire et Salaûn c France* et *Association culturelle du Temple Pyramide c. France*

Me Anne DEMETZ : **le cas des Témoins de Jéhovah** : l'affaire *Association les Témoins de Jéhovah c. France* (CEDH, 5ème sect., arrêts du 30 juin 2011 et du 5 juillet 2012 (satisfaction équitable

Me Bertrand FAVREAU : **Recherche de paternité et test ADN** : l'affaire *Pascaud* (arrêt du 16 juin 2011)

Me Michel PUECHAVY : **Longueur d'une procédure de liquidation judiciaire** : l'affaire *Tetu c. France*, arrêt du 22 septembre 2011, n°60983/09

Patrick JACOB, Maître de Conférences à l'Université de Paris-Sud, Directeur adjoint de l'IEDP : **L'immunité juridictionnelle des Etats en question** : l'affaire *Sabeh el Leil* (arrêt de la Grande chambre, 29/6/2011)